

1 place de la Mairie  
09700 LISSAC



Tel : 05.61.60.39.70  
communedelissac.ariège@orange.fr

## **MAIRIE DE LISSAC**

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERIS - CANTON DES PORTES D'ARIEGE PYRENÉES

### **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **SEANCE DU 12 février 2025**

*Date de la convocation : 06 février 2025*

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
En exercice	Présents	Votants
10	7	7
<b>RÉSULTAT DU VOTE</b>		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
<b>adoptée</b>		

Le douze février deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie de Lissac), sous la présidence de Madame Monique DUPRE-GODFREY.

Présents : Monique DUPRE-GODFREY, Gilles BREIL, Guy MERCADIE, Nadine GOMEZ-BARRAU, Céline POL, Joël ROZENCWAJG , Monique SENDES  
Représenté(e)s : Julie COURTHIEU représentée par Monique DUPRE-GODFREY, Jérémy LOZE représenté par Guy MERCADIE  
Absents & excusés : Aurélie MASCAREN

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Joël ROZENCWAJG est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

#### **Objet : Rénovation globale de l'éclairage public de la commune**

L'éclairage public est un élément fondamental pour assurer la sécurité des usagers, des piétons et des automobilistes, tout en contribuant à la qualité de vie dans notre commune. Il est de notre responsabilité de maintenir cet équipement en bon état de fonctionnement et de répondre aux enjeux environnementaux et énergétiques actuels.

Les installations d'éclairage public existantes sont vieillissantes et consomment une quantité importante d'énergie. En outre, plusieurs points lumineux nécessitent une modernisation pour répondre aux normes de sécurité, de performance et d'économies d'énergie. C'est pourquoi une rénovation globale du réseau d'éclairage public est devenue nécessaire.

#### **Objectifs de la rénovation :**

- Remplacer les anciennes ampoules par des LED, permettant ainsi de réduire la consommation d'énergie.
- Réduire les nuisances lumineuses pour respecter les critères de pollution lumineuse.

- Mettre à niveau les installations pour répondre aux normes de sécurité électrique en vigueur.

### Responsable du projet :

Le projet de rénovation sera effectué par le Syndicat Départemental des énergies de l'Ariège (SDE09).

### Plan de Financement prévisionnel :

Le coût total de la rénovation s'élève à 55 500€, comprenant les travaux sur la totalité de la commune.

Il a été proposé à la commune la possibilité de diviser les travaux en 3 tranches plafonnée à 15 000€. Les travaux seront donc effectués sur une première zone de la commune (centre du village par exemple), la deuxième tranche sur une autre zone de la commune (traversée du village par exemple) et la troisième tranche sur les zones reculées du village. La détermination des zones de travaux sera décidée ultérieurement entre le conseil municipal et le SDE09.

Mme le Maire propose la réalisation des travaux sur une 1ère tranche de 15 000€, soit le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Administration/ Syndicat/ Organisme	Montant	Pourcentage
SDE 09	3 750 €	25%
Conseil Départemental	7 500 €	50%
Commune de Lissac	3 750 €	25%
<b>Total</b>	<b>15 000 €</b>	<b>100%</b>

La seconde tranche de travaux sera délibérée pour 2026.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'exposé des motifs, des objectifs et du coût estimatif des travaux, approuve le principe de la rénovation globale de l'éclairage public et autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires à sa mise en application.

**La présente délibération sera exécutée sous réserve des conditions de financement et des autorisations nécessaires.**

**Pour extrait conforme,**

**Président de séance**

**Madame Monique DUPRE-GODFREY**



**Secrétaire de séance**

**Monsieur Joël ROZENCWAJG**